

VIDANGE PLANIFIÉE

Rendez votre fosse septique accessible

Respectez les consignes suivantes pour permettre la vidange de votre installation septique :

- 1 Numéro civique bien en vue**
Afficher le numéro de la résidence afin qu'il soit visible du chemin principal.

- 2 Déterrer les couvercles**
Dégagement minimal autour des couvercles : 15 cm (6 po)
Diamètre minimal des couvercles : 50 cm (20 po)

- 3 Dévisser vos couvercles**
Sécurisez les couvercles en remplaçant deux boulons à la main jusqu'au moment de la vidange.

- 4 Libérer l'espace jusqu'à la fosse**
Dégager votre terrain et stationnement pour un passage accessible et sans obstacle.

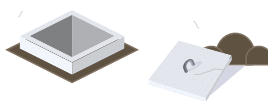
- 5 Identifier clairement l'endroit de votre fosse**
Mettre une balise, un cône ou bâton comme repère visuel près de l'emplacement de votre fosse.

- 6 Assurer un accès sécuritaire**
Animaux attachés et loin de vos couvercles.

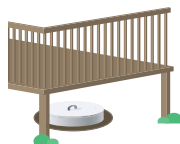

Nouvelle procédure

Retirer vos couvercles dans les cas suivants :

▶ Si vos couvercles sont carrés, fissurés ou d'un diamètre supérieur à 80 cm (32 po).



▶ Si vos couvercles sont situés sous une galerie, peu importe la hauteur de dégagement.



▶ Si vos couvercles sont plus bas que le niveau du sol.



Sécurisez votre fosse septique jusqu'au moment de la vidange.

Informations importantes

Un jour ouvrable avant le jour prévu, vous devez rendre votre fosse septique accessible, comme il est décrit dans ce document.

Pour des raisons techniques, il est possible que la vidange n'ait pas lieu le jour convenu. La vidange peut être reportée jusqu'à 5 jours suivant la date indiquée.

La présence du propriétaire n'est pas requise lors de la vidange.

Certains éléments épurateurs demandent une intervention spéciale avant la vidange. Vous devez vous assurer que toute la procédure recommandée par le fabricant a été suivie.

Informez-nous à l'avance si des contraintes nous empêchent de vidanger votre fosse.

Le camion régulier a besoin d'un passage d'au minimum 3,5 m de largeur et 4 m de hauteur.



Des frais supplémentaires s'appliquent dans les cas suivants

Vidange de la fosse en urgence ou non planifiée

Déplacement inutile de notre opérateur (ex. : couvercles non dégagés, installation inaccessible, refus de vidange, etc.)

Un couvercle non dévissé

Changement de rendez-vous demandé par le propriétaire

Accessibilité restreinte de la fosse nécessitant une unité spécialisée : vidange par bateau ou par camion de petite dimension

Vidange de la fosse en dehors de la saison régulière (la saison régulière se déroule de mai à octobre)

Refus de respecter le périmètre de sécurité de 10 m malgré la demande de l'opérateur



Les coûts de la vidange de votre installation septique sont facturés à votre municipalité. Informez-vous auprès de votre municipalité respective.